

Réunions publiques

Plan de **P**révention des **R**isques **i**nondation
Eurométropole de Strasbourg

24 octobre à Holtzheim

09 novembre à Eckbolsheim

15 novembre à Strasbourg

16 novembre à Fegersheim

22 novembre à La Wantzenau



PRÉFET
DU BAS-RHIN

L'État élabore actuellement un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, la protection et la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1 % de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

La Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT 67) présentera le projet de zonage ainsi que le projet de règlement du futur PPRI lors de 5 réunions publiques d'information et d'échanges :

■ **Le 24 octobre à HOLTZHEIM, de 18h00 à 20h00 :**
Salle des Sports de la Bruche
(Salle Montaigne) - Rue de la Bruche
Pour les communes de Entzheim, Holtzheim, Lingolsheim, Ostwald et Illkirch-Graffenstaden

■ **Le 09 novembre à ECKBOLSHEIM, de 19h00 à 21h00 :**
Salle des fêtes - 5, rue du Gal Leclerc
Pour les communes de Niederhausbergen, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim et Eckbolsheim

■ **Le 15 novembre à STRASBOURG, de 18h00 à 20h00 :**
Salle de la Bourse - Immeuble de la Bourse
1 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Pour la commune de Strasbourg

■ **Le 16 novembre à FEGERSEIM, de 18h00 à 20h00 :**
Centre sportif et culturel
17, rue du Gal De Gaulle
Pour les communes de Blaesheim, Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau et Plobsheim

■ **Le 22 novembre à LA WANTZENAU, de 20h00 à 22h00 :**
Espace culturel - Salle du Fil de l'Eau - Place du 19 mars 1962
Pour les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Souffelweyersheim, Mundolsheim, Lampertheim, Eckwersheim, Vendenheim, Reichstett et La Wantzenau

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI

1



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.

La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.



2



Premier semestre 2016

Première présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et présentation des aléas au public.

3



Depuis mars 2016:

Élaboration du projet du PPRI: identification des enjeux impactés par le risque inondation, rédaction de projet de règlement d'urbanisation et de construction.

4



Concertation: Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

5



Enquête publique: Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

6



Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI: Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter la carte du projet de zonage ainsi que le projet de règlement du PPRI sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubrique :

Politiques-publiques/

Environnement prévention des risques naturels et technologiques/

Risques/Risques-d-inondation/

Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration/

PPRI sur l'Eurometropole de Strasbourg

(ou lien court : <http://k6.re/PPRIEMS>)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement par courriel auprès de la DDT du Bas-Rhin :

ddt-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr



PRÉFET
DU BAS-RHIN